

COMMUNE DE CUGY (VAUD)

PREAVIS N° 20 / 2003

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

GESTION 2002

ET

COMPTES 2002

TABLE DES MATIERES

- GESTION 2002
- Introduction page 03
- La Municipalité page 03
- Le Conseil communal page 06
- Administration générale, personnel, intérêts généraux, autorités, éconamat, assurances, affaires culturelles et loisirs, information et communication, finances, fiscalité, comptabilité générale, service financier, police, police sanitaire, contrôle des habitants, inhumations et militaires page 09
- Services industriels, service des eaux, service du gaz, télé-réseau, instruction publique, écoles, orientation professionnelle, service médical et dentaire, sécurité sociale, services sociaux, assurances sociales AVS-AI, office du logement, office du travail, chômage page 13
- Urbanisme et police des constructions, aménagement du territoire, bâtiments communaux, environnement page 19
- Domaines, forêts, cours d'eau, cimetière, terrains communaux, ordures ménagères et déchetterie, protection civile page 23
- Travaux, routes, signalisation, éclairage public (Romande Energie SA), épuration (STEP) et réseau d'eaux usées, service du feu, défense incendie, centre œcuménique et cultes page 26
- Conclusions page 30
- Décisions page 30

- ANNEXES

- COMPTES 2002

1. Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Fondé sur les dispositions légales de l'article 93b de la "Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956" et sur l'article 92 du "Règlement du Conseil communal du 17 novembre 1993", la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2002.

Au travers de ce document, la Municipalité vous communique une large vision de son activité durant cette première année de la législature 2002 – 2005. Elle vous fait également part de ses préoccupations et de ses projets principaux ainsi que du suivi des vœux que la Commission de gestion avait formulés dans son rapport sur l'année 2001.

2. La Municipalité

2.1 Organisation pour l'année 2002

Présidence : M. François GILLIÈRON, Syndic
Vice-présidence : M. Daniel BALLY, Municipal

2.2 Répartition des directions (dicastères)

ADMINISTRATION GENERALE, administration, personnel, intérêts généraux, autorités, économat, assurances, affaires culturelles et loisirs. M. François GILLIÈRON, Syndic
Suppléant : Vice-syndic

Information et communications.

FINANCES, comptabilité générale, impôts, service financier.

POLICE, santé publique, police sanitaire, contrôle des habitants, inhumations, militaire.

SERVICES INDUSTRIELS, service des eaux, service du gaz, teleréseau.

INSTRUCTION PUBLIQUE, écoles, orientation et formation professionnelle, service médical et dentaire. Mme Jacqueline FRANZINI, Municipale
Suppléant :

SECURITE SOCIALE, services sociaux, assurances sociales AVS-AI, office du logement, office du travail, chômage. M. Daniel BALLY, Municipal

URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

aménagement du territoire et police des constructions.

Bâtiments communaux.

Environnement.

M. Yvan ALLEMAND, Municipal
Suppléant :

M. Gilles RENAUD, Municipal

DOMAINES ET FORETS, forêts, cours d'eau cimetière, terrains communaux.

Ordures ménagères et déchetterie.

Protection civile.

M. Daniel BALLY, Municipal
Suppléante :

Jacqueline FRANZINI
Municipale

TRAVAUX, routes, signalisation, éclairage public (Romande Energie SA), épuration (STEP) et réseaux d'eaux usées.

SERVICE DU FEU, défense incendie.

CULTES, centre œcuménique et cultes.

Gilles RENAUD, Municipal
Suppléant :
Yvan ALLEMAND, Municipal

2.3 Personnel d'administration

Secrétaire municipal	M. Jean-Marie GOUMAZ
Boursière communale	Mme Anne BERTUSI PACHE
Assurances sociales – chômage Contrôle des habitants	Mme Maria P. DURUSSEL (80%)
Employée d'administration – assistante au contrôle des habitants	Mme Jocelyne MERMOUD (50%)

2.4 Employés communaux

Etat du personnel au 31 décembre 2002

Employés communaux	MM. Pierre-André JOYE (chef d'équipe) Michel BOESCH (dès le 1 ^{er} août 2002) Eric BRON Alexandre CORDEY Daniel GEORGE
Concierge du collège de la Chavanne (100%)	M. José NOVOA (depuis le 1 ^{er} juillet 2002) Mme Castora NOVOA (aide à 9%)
Concierge de la Maison villageoise et du collège de la Cavenettaz	Mme Myriam MOREL (60%) Mme Thérèse SCHEIDEGGER <i>rémunération à un tarif horaire</i>
Entretien du bâtiment de l'administration et du centre œcuménique	Mme Amélia MAIA MOREIRA <i>rémunération à un tarif horaire</i>

2.5 Commissions municipales

La Municipalité remercie Mesdames et Messieurs les présidents, membres et secrétaires des Commissions municipales qui ont œuvré pour le bien-être de la Commune durant l'année.

- Economie de guerre	M. Pierre MOTTAZ
- Culture des champs	M. Daniel BALLY
- Inspecteur du bétail - Suppléante à l'inspecteur du bétail	M. Daniel BALLY, Municipal Mme Rose-Marie DEGY
- Comité de direction de l'AET	M. Daniel BALLY, Municipal
- Conseil intercommunal de l'AET - délégués de la Municipalité	M. Gilles RENAUD, Municipal et M. Yvan ALLEMAND
- Conseil intercommunal de l'AET délégués du Conseil communal	MM. Philippe CHRISTE et Mario FELLRATH suppléants : MM. Bruno FAVARO et Marc UNVERRICHT

- Commission du feu MM. Gilles RENAUD, Municipal
Patrick GIDDEY, Commandant
Daniel MARING
Marc REYMOND et
Pierre SALQUIN
- Membre du Conseil exécutif de l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne Mme Jacqueline FRANZINI, Municipale
- Commission scolaire de l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne Mme Jacqueline FRANZINI, Municipale et
M. Pascal STOUWER
- Exploitant STEP (Praz Faucon et AET) Suppléant : M. Eric BRON
M. Daniel GEORGE
- Inspecteur de la sécurité sur les chantiers (CNA) vacant
- Préposé au BPA M. Pierre-André JOYE

2.6 Travaux et séances de l'Exécutif

Durant cette année 2002, la Municipalité a tenu ses séances hebdomadaires tous les lundis après-midi dès 17h00. Ses préoccupations et réflexions ont porté sur les problèmes suivants :

- La poursuite du plan de quartier du lieu-dit "Es Chesaux".
- La poursuite de l'étude d'un nouveau Collège secondaire au lieu-dit "Derrey le Motty".
- La poursuite de l'étude des problèmes de sécurité en matière de circulation routière.
- Le règlement des divers problèmes causés par la police des constructions, notamment dans le cadre d'un projet de constructions (villas) sis dans le secteur du chemin de l'Esserpy, au lieu-dit "Derrey la Crey".

L'année 2002 a vu la Municipalité se réunir à 46 reprises en séance de l'Exécutif (47 en 2001, 50 en 2000, 49 en 1999, 46 en 1998 et 44 en 1997) ayant toutes fait l'objet d'un procès-verbal.

2618 points y ont été enregistrés ("décisions" et "prises d'actes") contre 2655 en 2001, 2821 en 2000, 2627 en 1999, 2378 en 1998 et 2144 en 1997, représentant 350 pages, contre 359 pages en 2001, 375 pages en 2000, 403 en 1999, 390 pages en 1998 et 267 pages en 1997. De plus, la Municipalité a reçu 46 personnes seules ou en groupes. Au total, ce ne sont pas moins de 172 heures que les membres de l'Exécutif ont passées en séances plénières, contre 171 heures en 2001, 164 heures en 2000, 170 heures en 1999 et 175 heures en 1998.

Nous profitons de remercier M. Jean-Marie GOUMAZ, secrétaire municipal qui, grâce à ses conseils, son expérience et son dévouement nous facilite grandement notre travail.

La Municipalité s'est assurée la collaboration de Commissions dans le cadre de certaines études notamment :

- Commission pour le plan de classement des arbres
(Cette Commission n'a pas siégé durant l'année 2002)

Président : M. Yvan ALLEMAND, Municipal
Membres : M. Jean-Jacques BORGEAUD
M. Gilbert DECOSTERD
M. Jean-Claude JANIN
M. Pierre-André JANIN
M. Richard OLIVIER

- Commission consultative d'urbanisme et
Commission de révision du RPE

Président : Mme Yvan ALLEMAND, Municipal
Membres : Mme Rosa Angela BARRAT
Mme Anne-Lise GUIGNARD
Mme Judith PIDOUX
M. Mario FELLRATH
M. Jean-Louis GENRE
M. Jacques JEANFAVRE

- Commission de salubrité

Président : M. Yvan ALLEMAND, Municipal
Membres : M. Jean-Pierre ZBINDEN, Directeur
du Service Technique Intercommunal
du Gros-de-Vaud à Echallens
Mme Anne-Béatrice DESARNAULDS

Précisons que le Syndic assiste régulièrement aux séances de diverses commissions municipales, régionales ou cantonales.

3. Conseil communal

3.1 Séances du Conseil communal

Au cours de l'année 2002, le Conseil communal s'est réuni à 6 reprises à la Grande salle de la Maison villageoise, sous la présidence de M. Pierre-André JANIN, les 14 mars, 25 avril, 27 juin, 03 octobre, 07 novembre et 05 décembre.

- Dans sa séance du 06 décembre 2001 le Conseil communal a constitué son bureau pour 2002 comme suit :

Président : M. Pierre-André JANIN
Vice-président : M. Alain PANCHAUD
Secrétaire : Mme Danièle DUBUIS
Scrutateurs : Mme Isabelle GUERNE
Mme Roberte NORDMANN
Scrutateurs suppléants : Mme Cornelia KELLENBERGER
M. Roland KARLEN

- Commission de gestion

Président : M. Gilbert BOAND
Membres : M. Christophe POMMAZ
Membres : Mme Jane DERRY
M. Pierre-André DUVANEL
M. Alexandre HENNARD
M. Markus HESS
M. Eduard KELLENBERGER

- Commission des finances

Président : M. José ROHRER
Membres : M. Jean-Jacques GUIGNARD
M. Eric LOUP
M. Marco ZATTA

Commission de recours en matière d'impôt :

Président : M. Bruno FAVARO
Membres : M. Jean-Pierre NICOD
M. Jean-Philippe THONNEY

- Commission d'admission à la bourgeoisie (naturalisation)

Président : M. Jean PFEIFER
Membres : Mme Ginette BROGNARA
M. Marcel MAILLARD

- Huissier du Conseil communal : M. Claude-Alain PELLAUX

3.2 Préavis municipaux

Treize préavis municipaux ont été proposés à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, qui ont statué ainsi en 2002 :

Première séance : 14 mars 2002

Adoption du préavis municipal :

- **n° 01/2002** – Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations immobilières, sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations, sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi que l'autorisation de plaider.

Adoption du préavis municipal :

n° 03/2002 – Demande d'octroi d'un complément au budget de Fr. 20'000.-- (vingt mille) pour l'étude de la mise en valeur du bâtiment de l'Ancienne Forge, sis à le rue du Village 11.

Refus du préavis municipal :

n° 04/2002 – Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 20'000.-- (vingt mille) pour l'aménagement et la mise en sécurité de la partie sud du chemin des Esserts.

Deuxième séance : 25 avril 2002

Retrait des préavis municipaux :

- **n° 67/2001** – Plan de quartier du lieu-dit "Es Chesaux".
n° 05/2002 – Réponses aux oppositions du plan de quartier du lieu-dit "Es Chesaux"

Troisième séance : 27 juin 2002

- Préavis municipal **n° 06/2002** (Gestion et Comptes 2001).

Adoption du rapport de la Municipalité sur la gestion 2001.

Adoption des comptes 2001.

Adoption partielle des réponses de la Municipalité au rapport de la Commission de gestion 2001.

Les réponses municipales aux observations 1, 3, 5, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont acceptées.
La réponse municipale à l'observation 2 est refusée.

Quatrième séance : 03 octobre 2002

Amendement et adoption du préavis municipal :

- **n° 09/2002** – Demande d'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 30'000,-- (trente mille) pour l'étude du transfert de notre déchetterie et la création d'une place de stockage pour déchets à composer sur le site du lieu-dit "Praz Faucon".

Adoption des préavis municipaux :

- **n° 10/2002** – Demande d'admission à la bourgeoisie de Mademoiselle Christine TRENTO.
- **n° 11/2002** – Demande d'admission à la bourgeoisie de Mademoiselle Anne-Sophie KÜCH.
- **n° 12/2002** – Demande d'admission à la bourgeoisie de Mademoiselle Katherine HUSKIE.
- **n° 13/2002** – Demande d'admission à la bourgeoisie de Mademoiselle Louise HUSKIE.
- **n° 14/2002** – Demande d'admission à la bourgeoisie de Mademoiselle Jennifer Maria FALBO.

Cinquième séance : 07 novembre 2002

Adoption du préavis municipal :

- **n° 15/2002** – Arrêté d'imposition pour l'année 2003.

Sixième séance : 05 décembre 2002

Report du préavis municipal :

- **n° 08/2002** – Région du Gros-de-Vaud, plan directeur régional.

Adoption du préavis municipal :

n° 17/2002 – Budget 2003.

Adoption du préavis municipal :

n° 18/2002 – Demande d'admission à la bourgeoisie de M. Tiziano SAVINI.

3.3 Relation avec le Conseil communal

Ainsi donc, la Municipalité a présenté 16 préavis municipaux au Conseil communal durant l'année écoulée. Elle a répondu à plusieurs questions et interventions et présenté de nombreuses communications destinées à l'information de l'Organe délibérant.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que les diverses Commissions de leur travail et de leur collaboration avec la Municipalité.

Nous adressons notre gratitude aux membres du Bureau et plus particulièrement à son Président M. Pierre-André JANIN pour son engagement et le félicitons de la manière dont il a conduit les débats tout au long de l'année. Son engagement et sa collaboration ont permis à nos deux autorités de se mettre en accord et à notre Commune de maintenir un bon rythme de travail.

4. Administration générale, personnel, intérêts généraux, autorités, économie, assurances, affaires culturelles et loisirs, information et communication, finances, fiscalité, comptabilité générale, service financier, police, police sanitaire, contrôle des habitants, inhumations et militaire.

4.1 Administration générale

Nous vous rappelons que l'administration générale comprend les offices suivants :

- Greffe municipal ;
- Secrétariat municipal ;
- Bourse communale ;
- Contrôle des habitants et la Police des étrangers ;
- Registre civique ;
- Office communal du travail ;
- Agence communale d'assurances sociales.
-

Représentation régionale

Au plan régional, nous rappellerons que Monsieur le Syndic, représente également la Commune au sein des assemblées et séances des organismes régionaux de la COREL et, avec M. Pierre-André JANIN, au sein de l'Association du Gros-de-Vaud.

Outre ses activités, le Syndic fait partie de droit de la Commission d'estimation fiscale des immeubles composée de M. Bernard DESPONT, Conservateur du Registre foncier des districts de Cossonay et d'Echallens et d'un Président en la personne de M. Jean-Luc BEZENCON, Syndic de Goumoens-la-Ville.

Lausanne-Région

La COREL nouvellement appelée Région lausannoise a mis en chantier de nombreux thèmes de réflexion qui sont autant de Commissions, groupes de travail et plates-formes. Le bureau de coordination gère l'ensemble.

Ainsi il existe :

1. La Commission "Promotion économique".
2. La Commission "Financement régional".
3. La Plate-forme "Territoire et équipement".
4. Le Groupe "Transports" dont un sous-groupe "Bus, Train-Pyjama".
5. Le Groupe "Aménagement du territoire".
6. Le Groupe "Installations sportives".
7. Le Groupe "Fluides et énergies".
8. La Plate-forme "Affaires sociales".
9. Le Groupe "Emploi".
10. Le Groupe "Toxicomanie".
11. Le Groupe "Petite enfance".

Il est à relever que la Boursière Mme Anne BERTUSI PACHE est la représentante technique de la Commune au sein de la Commission "Financement régional".

Lausanne Région – Secteur Nord

Notre Commune appartient au secteur Nord, dont la présidence était assurée pour l'année 2002 par M. Jacques MILLOUD, syndic de Cheseaux-sur-Lausanne. Six séances se sont tenues

dans le courant de l'année 2002, auxquelles assistaient le syndic François GILLIERON, représentant pour notre Commune.

Les points suivants ont été abordés :

- informations sur la communauté tarifaire ;
- informations sur le M2 ;
- budget de Lausanne Région 2003 ;
- informations de Lausanne Région ;
- présentation du "projet modèle agglomération" .

Remerciements à l'USL

Comme nous avons l'habitude de le faire, nous remercions également les présidentes et présidents des nombreuses et diverses sociétés locales de leur dévouement et de leur participation active à la vie communautaire de notre Village. Nous savons combien l'action des sociétés est importante, notamment pour l'organisation de la Fête du 1^{er} août, et c'est la raison pour laquelle la Municipalité tient à les soutenir au mieux de ses possibilités.

Conclusions

Après ces considérations sur l'activité de l'administration générale, nous concluons par la mention succincte du Greffe municipal qui a, en cours d'année, établi 16 préavis et 6 communications à l'attention de l'Organe délibérant, indépendamment de l'activité courante consistant à rédiger les procès-verbaux (350 pages format A4) et la correspondance qui en découle, à assurer les opérations préliminaires lors des votations et élections, ainsi qu'à la gestion des dossiers de demande de naturalisation déposées dans notre Commune. Les nombreuses modifications apportées aux lois et règlements d'application par les instances cantonales et fédérales ne facilitent pas le travail du personnel administratif ni celui de la Municipalité, chargés de les appliquer.

Malgré cette complexité, la Municipalité s'est toujours fixé comme but de défendre au plus près de sa conscience les intérêts de la Commune.

4.2 Personnel

Suite à la maladie de M. René CAVIN, concierge du collège de la Chavanne, la Municipalité a engagé M. et Mme José et Castora NOVOA, qui ont pris leur fonction le 1^{er} juillet 2002.

Depuis le 1^{er} août 2002, M. Michel BOESCH, a été engagé au sein de notre personnel communal.

Nous nous réjouissons de constater que l'ensemble du personnel administratif et d'exploitation a montré beaucoup de disponibilité durant l'exercice 2002.

4.3 Affaires culturelles et loisirs

Avec 31 communes de la grande région lausannoise nous avons financé par un montant de Fr. 14'040.-- le "Fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise", montant qui a été réparti à notre demande à parts égales aux quatre institutions soutenues par le Fonds intercommunal soit :

- Théâtre de Vidy-Lausanne;
- Béjard Ballet Lausanne / Ecole Rudra Béjart Lausanne;
- Orchestre de chambre de Lausanne;
- TLM / Opéra.

Pour la saison 2001-2002, le nombre d'abonnés de notre Commune a été le suivant :

- 18 pour le Théâtre Vidy-Lausanne (21 en 2001-2002);
- 04 pour l'Orchestre de chambre de Lausanne (03 en 2001-2002);
- 02 pour le TLM / Opéra (07 en 2001-2002).

Nous précisons ici, que seules les trois institutions mentionnées ci-dessus délivrent des abonnements, les 24 personnes ayant un abonnement représentent le 1,16 % de notre population (1,56 % en 2001-2002).

Le Syndic est le représentant de notre Commune auprès de l'assemblée générale.

4.5 Finances

Comme mentionné dans le précédent rapport de gestion, notre Commune a été colloquée en classe "6", alors que les années antérieures elle était en classe "5".

Nous vous rappelons que cette collocation est basée sur le rendement des impôts communaux et taxes des années de la période fiscale précédente, de la population publiée dans la FAO et les élèves recensés par le Département de la formation et de la jeunesse.

Emprunt

Un emprunt d'un montant de Fr. 2'000'000.--, contracté auprès de la CPEV au taux de 5,25 %, arrivé à échéance le 16 septembre 2002, a été remboursé. Un nouvel emprunt d'un montant de Fr. 1'000'000.-- au taux de 2,85% a été souscrit auprès de l'UBS SA pour une durée de 4 ans. Cette transaction a ainsi permis de réduire le taux moyen de nos emprunts.

Facture sociale

Dans le but de payer le "rattrapage" la Municipalité avait l'intention de réaliser les actions CVE pour un montant de Fr. 280'000.--. Après maintes propositions alternatives de commissions et d'interpellation, le Grand Conseil a finalement accepté la proposition d'augmenter progressivement la participation des communes, soit : 40 % en 2002, 45 % en 2003 pour arriver à 50 % en 2004.

A la suite de ce volte-face nous n'avons pas procédé à la réalisation des titres de la CVE.

Comme chaque année, nous concluons ce chapitre en remerciant Mme Anne BERTUSI PACHE, Boursière communale pour l'excellence de son travail.

4.6 Police

Police 2000

Lors de la séance des syndics du district du 26 septembre 2002, tenue à Froideville, une délégation cantonale, composée du responsable de la région, de deux gendarmes, dont le chef de poste de gendarmerie d'Echallens, et municipale en la personne du chef du poste de police d'Echallens, a précisé certains points de l'évolution que connaît ce projet.

Comme vous l'avez appris, le district d'Echallens a été désigné zone pilote, au vu de la configuration mi-rurale et mi-urbaine. Décision a été prise de conserver l'ensemble du district, soit 29 communes, dans cette organisation alors que les communes de Bettens, Boussens (Cossonay) étaient englobées dans l'ancienne organisation territoriale et que la commune d'Essertines-sur-Yverdon était rattachée au district d'Yverdon-les-Bains.

Un comité de pilotage (COPIL) a été constitué, réunissant les personnes précitées ainsi que les syndics ou municipaux de police des communes de Bercher, Cugy, Echallens, Oulens et Villars-Tiercelin. Le but de ce COPIL est de constituer un Conseil régional de sécurité.

Actuellement le district dispose, en fait d'agents de sécurité, les quatre gendarmes du poste de gendarmerie d'Echallens et les trois agents de police d'Echallens.

Il ressort, et c'est bien évident, que les sondages faits à travers le district, au nombre de 1'250 dont 250 pour Cugy et 250 pour Echallens, démontrent que les deux principales préoccupations, même en milieu rural prédominant, sont la sécurité et la circulation. Ce souci est partagé par notre Commune.

Dès avril 2003, la police d'Echallens sera rattachée à la gendarmerie.

Les travaux du COPIL ont débuté en octobre 2002 et le Syndic a accepté d'en faire partie à la demande de la Préfecture, espérant ainsi pouvoir profiter des nouvelles données de cette organisation tout en participant à ce groupe de travail important dans le cadre de cette Police 2000.

Ceci exposé, nous avons également appris que la Police d'Echallens a acheté un radar type TCS qui, après avoir permis à notre Chef-lieu de procéder à des examens dans le bourg d'Echallens, peut être loué pour le prix de F. 300,-- la semaine. Nous avons immédiatement signalé au chef de poste que Cugy présenterait tout prochainement une demande de mise à disposition de cet outil de travail.

4.5 Contrôle des habitants

La population de Cugy s'élevait à 2057 habitants au 31 décembre 2002, contre 1985 à la même époque de l'année précédente. Elle se répartissait comme suit :

Suisses 1715, dont 827 hommes (175 de 0 à 15 ans) et 888 femmes (194 de 0 à 15 ans).

Etrangers : 342, dont 184 hommes (29 de 0 à 15 ans) et 158 femmes (27 de 0 à 15 ans).

La statistique nous montre que 446 mutations (départs et arrivées) ont été enregistrées en 2002, contre 432 en 2001. Il s'y ajoute 20 mariages, 9 divorces, 25 naissances et 8 décès. Les mutations sont enregistrées par Mme Maria Purificacion DURUSSEL et Mme Jocelyne MERMOUD.

Le bureau communal du Contrôle des habitants et de la Police des étrangers a satisfait aux demandes suivantes :

Passeports :

Prolongations	85	contre	117 en 2001
Inscriptions d'enfants	10	contre	9 en 2001
Nouveaux	41	contre	87 en 2001

Nous constatons aussi que 224 cartes d'identité ont été établies.

Chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi a oscillé entre 30 en janvier 2002 et 36 en novembre 2002, pour descendre à 33 au 31 décembre 2002.

RMR – Aide sociale

Le Centre social régional de Prilly – Echallens a traité, de janvier à décembre 2002, 16 dossiers d'aide sociale et/ou RMR. Au 31 décembre 2002, 9 dossiers étaient encore actifs.

4.5 Nonagénaire

Deux nonagénaires ont été fêtés durant l'année 2002, il s'agit de Madame et Monsieur :

Jenny CHAPPUIS	Route de Morrens 4	née le	16 septembre 1912
François BUTTY, abbé	Chemin de la Corniche 17	né le	31 décembre 1912

Nous terminerons ce chapitre en remerciant Mmes Maria Purificacion DURUSSEL préposée à l'agence communale des assurances sociales et du contrôle des habitants et de la police des étrangers ainsi que Jocelyne MERMOUD, employée d'administration pour la perfection de leurs travaux.

5. Services industriels, service des eaux, service du gaz, télé-réseau, instruction publique, écoles, orientation professionnelle, service médicaux et dentaire, sécurité sociale, services sociaux, assurances sociales AVS-AI, office du logement, office du travail et chômage

5.1 Service des eaux

Réservoir

Nous avons remarqué ces dernières années, une surconsommation d'électricité au réservoir. Elle a plus que triplé entre 1999 et 2000 (4994 kWh en 1999 et 15401 kWh en 2000). Le 24 mai 2000, le moteur a été remplacé et fonctionne parfaitement bien. Par contre, il a été constaté que la pompe est usée. Elle tourne donc plus longtemps, avec un rendement inférieur. La pompe a donc été révisée dans le courant du mois de décembre. Ce n'est qu'en 2003 que l'on verra une différence.

Nos captages étant en forêt, l'eau provient essentiellement de la fonte des neiges et de la pluie de printemps. Après ce sont les arbres qui "pompent" l'eau au fur et à mesure. L'hiver 2001 – 2002 étant sans neige, et n'ayant pas eu de pluie avant le mois d'avril, ceci explique le peu de rendement de nos sources.

Evolution de la provenance de l'eau ainsi que des pertes sur notre réseau

<u>Année</u>	<u>Sources</u>	<u>Eau achetée</u>	<u>Locaux Commune</u>	<u>Perte</u>	<u>Eau facturée</u>	<u>Non couvert</u>
1996	29'580 m ³ 17.0%	147'850 m ³ 83.0%	1.1%	29.6%	69.3%	Fr. 75'109
1997	31'393 m ³ 17.0%	148'380 m ³ 83.0%	1.8%	33.0%	65.2%	Fr. 91'397
1998	23'988 m ³ 14.4%	143'100 m ³ 85.6%	1.4%	24.0%	74.6%	Fr. 92'371
1999	30'710 m ³ 20.7%	117'420 m ³ 79.3%	1.5%	12.0%	86.5%	Fr. 28'292
2000	37'285 m ³ 23.3%	122'930 m ³ 76.7%	1.4%	16.4%	82.2%	Fr. 41'528
2001	41'440 m ³ 27.0%	111'970 m ³ 73.0%	1.25%	15.9%	82.8%	Fr. 26'806
2002	23'707 m ³ 14.3%	141'500 m ³ 85.7%	1.5%	12.4%	86.1%	Fr. 39'128

Recherche des fuites d'eau sur notre Commune de Cugy

En parallèle aux détecteurs posés sur 9 bornes hydrantes recouvrant le territoire communal, nous avons demandé un contrôle du réseau à l'entreprise Corelltech SA, qui a l'avantage de détecter aussi les fuites sur les conduites en matière plastique. Par la pose de 46 détecteurs sur les vannes réparties sur le territoire communal, leur contrôle a permis de trouver 3 fuites, dont 2 sur des conduites privées.

Depuis le printemps 2002, un ordinateur a été installé au local de la voirie, afin que notre employé communal M. Daniel GEORGE puisse effectuer la recherche des fuites "Wagamet" (avec les bornes hydrantes) du début à la fin, soit du relevé des bornes hydrantes à l'interprétation par graphiques sur l'ordinateur (résumé de la présentation au Conseil communal en 2002 en annexe). L'amélioration des détecteurs de fuites, mis au budget 2003, permettra à M. Daniel GEORGE de les détecter, sur n'importe quel matériau de conduites. Ainsi, nous aurons un matériel performant.

Dans le courant de l'année 2002, 5 fuites ont été réparées.

Une fois par année, le laboratoire cantonal fait un rapport d'analyses chimiques de l'eau de notre réseau. Ce résultat paraît dans les Reflets de Cugy.

Rachat des sources de Cery

Au vu du peu d'enthousiasme qu'à le Canton pour résoudre le problème du taux trop élevé de nitrates, alors que nous étions prêts à investir un montant important pour la réfection des captages et des conduites de ces sources, nous avons mis "en veilleuse" ce dossier. Le printemps 2003 sera consacré à la recherche de nouvelles sources sur le territoire communal, ou à l'amélioration des captages existants.

5.2 Instruction publique

Classes enfantines et primaires

Le nombre de classes est resté inchangé. Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Groupement primaire a été officiellement rattaché à l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne. Mais cela n'a été effectif que depuis la rentrée d'août, pour laisser au directeur M. Jean-Luc BRUNET, entré en fonction en août 2001, le temps de mettre tout en place pour gérer un Etablissement qui a plus de 1'300 élèves, et pour que cela corresponde au début de l'année scolaire.

Les classes et leurs effectifs sont répartis de la manière suivante :

Bretigny-sur-Morrens	3 classes	52 élèves
Cugy	6 classes	126 élèves
Montheron (Lausanne)	1 classe	24 élèves
Morrens	4 classes	74 élèves

Evolution des élèves scolarisés dans notre Commune

Année	Nombre d'élèves	Elèves transportés			Coût moyen de l'élève	
		Total	Bretigny-sur-Morrens	Montheron		Morrens
2002	155	40	17	20	3	Fr. 1'938,38
2001	150	39	16	21	2	Fr. 2'422,00
2000	159	41	14	23	4	Fr. 4'226,15
1999	145	43	15	17	11	Fr. 4'390,45
1998	137	24	8	16	0	Fr. 4'465,60

Pour rappel, depuis 2001, le salaire des enseignants ne rentre plus dans le coût de l'élève. En revanche, les transports scolaires ne sont plus subventionnés par le Canton pour $\frac{2}{3}$, mais sont entièrement à la charge des communes.

Secondaire

Il est proposé aux enseignants du secondaire de se spécialiser pour n'enseigner plus que quelques matières. Ainsi, les enfants auront de plus en plus d'intervenants. Il a fallu, par conséquent, aménager dans la salle de la Cavenettaz de la Maison villageoise, une salle utilisée par les classes enfantines comme salle de rythmique ainsi qu'une salle de musique pour le cycle de transition (5^{ème} et 6^{ème} année), branche enseignée par un spécialiste en lieu et place du titulaire de la classe. L'aménagement constituait essentiellement en la pose d'un tableau blanc qui est très utile d'ailleurs pour les autres usagers.

Le doyen, M. Jean-François DESTRAZ, est responsable des classes sur le territoire de Cugy. Par conséquent, un bureau lui a été aménagé au Collège de la Chavanne, dans un petit local utilisé pour les appuis, et une ligne téléphonique indépendante a été posée.

L'accès à Internet a été mis en place au Collège de la Chavanne en novembre. L'installation est aux frais de la Commune. L'abonnement mensuel est pris dans le montant forfaitaire alloué par le Canton aux Etablissements scolaires.

90 élèves de notre Commune sont au secondaire (CYT = cycle de transition, anciennement 5^{ème} et 6^{ème} années, à la 9^{ème} année), les CYT restant dans la Commune, soit 2 classes pour le CYT 5^{ème} et 3 classes pour le CYT 6^{ème}.

Evolution des élèves du secondaire dans notre Commune

Année :	total :	restant à Cugy :	Coût moyen de l'élève
2002	90 élèves	59 élèves	Fr. 3'184,57
2001	88 élèves	54 élèves	Fr. 3'180,79
2000	76 élèves	38 élèves	Fr. 9'513,80
1999	90 élèves	46 élèves	Fr. 8'495,00

Pour suivre le principe EVM, des mises en niveaux ont été faites pour les 6^{ème} années, dans les branches du français, mathématiques et de l'allemand. Cela permet ainsi de favoriser la différenciation de l'enseignement, de permettre à tous les élèves de progresser régulièrement, de prendre en compte des capacités et des intérêts des élèves en fonction des sujets abordés et du contexte scolaire, et de travailler de manière suivie sur les bases essentielles avec les élèves en difficulté. Ainsi, deux niveaux dans ces branches sont proposés, et les niveaux sont revus à chaque nouveau thème des dites branches.

Changement de législature = changement de personnes = idées nouvelles ... De nombreuses séances ont eu lieu avec le Conseil exécutif (municipaux des six communes) et leurs syndicats respectifs, pour étudier au mieux la nouvelle donne des constructions scolaires, depuis le souhait de Lausanne que l'Etablissement du Mont-sur-Lausanne récupère ses pré-gymnasiaux. Le Mont-sur-Lausanne a voulu reprendre ces élèves et la question du collège de Cugy à l'étude a été chamboulée. Après maintes discussions, et des propos d'intox plutôt que d'infos, les communes se sont ralliées au besoin de construire un collège à Cugy, avec un nombre de classes arrêté à neuf. Il appert, en effet, que dans un temps relativement court (une dizaine d'années), l'Etablissement se scinderait probablement en deux, d'où l'importance que les constructions ne soient pas que sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, Cugy par son nombre élevé d'élèves deviendrait probablement le centre d'un nouvel Etablissement.

Arrondissement scolaire de Lausanne

Année :	Effectif pondéré :	Coût :
2002	24,5833	Fr. 2'790,76
2001	29,667	Fr. 2'826,23
2000	28,0167	Fr. 9'157,84

L'effectif pondéré est la moyenne des élèves finissant l'année scolaire, sur 7 mois, et le début de la nouvelle année scolaire, sur 5 mois.

Nos élèves de la section VSB (voie secondaire baccalauréat), qui suivaient leur scolarité soit à l'Etablissement des Bergières, soit à C.-F. Ramuz (Entrebois), en fonction de l'option spécifique qu'ils choisissaient, ne sont, depuis 2001, qu'à l'Etablissement des Bergières, le collège d'Entrebois étant en agrandissement.

Devoirs surveillés

Depuis août 2001, il était proposé des devoirs surveillés pour les classes primaires, deux fois par semaine. Dès la rentrée d'août 2002, cela a passé à 3 fois par semaine, et ouvert aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année aussi. Nous avons ainsi entre 10 et 16 élèves qui viennent avancer leurs devoirs et, quand ils ont fini, on les voit donner un coup de main aux plus jeunes. Cela a créé un groupe dynamisant. De plus, dès le mois d'octobre, des activités extra-scolaires ont été proposées à ces enfants, deux fois par semaine, après les devoirs surveillés. L'approche de Noël a mis un thème sur les bricolages de Noël. Mais après, des activités variées leurs sont proposées tels que jeux, découvertes, bricolages, jardinage etc.

Animation santé

Le thème de cette année a été le juste équilibre entre les devoirs, les loisirs, le temps libre et la vie de famille. Une remarque constante est que les devoirs prennent trop de place dans la vie des écoliers. Il est souvent relevé que deux bonnes heures y sont passées journalièrement. Pour trouver une solution à ce problème, une enseignante de l'Etablissement de la Rouvraie est venue expliquer comment ils apprenaient aux enfants à apprendre à faire leurs leçons. Qu'il existe différentes techniques pour apprendre, et c'est à l'enfant de choisir celle qui lui convient. Trouvant cette méthode passionnante, il a été considéré qu'une soirée de présentation aux parents ou à la population ne pourrait qu'être bénéfique, et qu'elle devrait être mise sur pied durant l'année 2003.

Passeport vacances

290 activités ont été proposées dans le cadre du passeport vacances pour 2002, aux enfants des 39 communes, âgés de 9 ans à 15 ans.

Pour notre part, ce sont 16 enfants qui ont pris le passeport "Traditionnel" et 5 le "Farniente".

7 activités provenaient de Cugy : visite de la ferme et de sa basse-cour et confection d'une tresse auprès de la Famille de M. Christian Vaney, initiation au tennis auprès du Tennis Club de Cugy, de la musculation à l'Athletic Fitness, une nuit dans l'abri PCi, visite de la forêt communale et de ses captages, visite de la station d'épuration AET, et la confection de sirops.

Le prix du passeport vacances traditionnel a été de Fr. 64,46 par passeport, alors que le prix de vente est de Fr. 40,--. Le passeport Farniente est revenu à Fr. 31,69, pour un prix de vente de Fr. 30,--.

Jardin d'enfants "Arc-en-Ciel"

Une convention d'utilisation pour le Jardin d'enfants "Arc-en-Ciel" a été signée entre les deux parties, réglant les responsabilités de chacun, ainsi qu'une garantie maximum de Fr. 5'000.-- de la part de la Commune en cas de déficit, pour autant que la gestion soit saine.

La place de jeux communale qui entoure la garderie, et qui est ouverte aux habitants de la commune, est fort appréciée des enfants en attendant les débuts de cours. Dans le courant de l'année, un nouveau jeu à bascule est venu s'ajouter, pour le plus grand plaisir des petits et plus grands.

La garderie, qui a une comptabilité basée sur l'année scolaire, boucle son exercice avec un bénéfice de Fr. 3'786.80

Evolution des enfants inscrits à la garderie, à la rentrée de septembre

	septembre 2002		septembre 2001		septembre 2000	
Cugy	31 enfants	56,36%	29 enfants	59,18%	26 enfants	44,07%
Bretigny-sur-Morrens	7 enfants	12,73%	2 enfants	4,08%	9 enfants	15,25%
Extérieur	17 enfants	30,91%	18 enfants	36,74%	24 enfants	40,68%

- Bottens 3 (1) (2) (1) – Froideville 6 (9) (5) (5) – Le Mont-sur-Lausanne 1 (2) (5) – Montheron (Lausanne) 2 (0) (2) (1) – Morrens 5 (5) (9) (2).

5.5 Services sociaux

Transport handicap

La Commune a convenu avec Transport handicap, qui véhicule des personnes ayant une attestation médicale certifiant leur mobilité réduite, de prendre en charge 10 courses par année au maximum, et dans le rayon Cugy – Lausanne. Au premier abord, il peut paraître bien peu 10 courses : mais avec un budget de Fr. 7'000.-- par année, et sachant que le coût de la course avoisine les Fr. 65.--, il faut permettre à tous les utilisateurs potentiels de pouvoir utiliser ce service.

Plate-forme Formation et Emploi des jeunes, dans le cadre de Lausanne-Région (ex Corel)

Depuis 2002, Cugy est représenté dans ce groupe. Formation et Emploi, comme indique son nom, est un domaine très vaste. Suite à un rapport sur les ruptures de contrat d'apprentissage, il est apparu que les jeunes en difficulté, ou se trouvant devant un choix difficile, ne savaient pas où ni à qui s'adresser afin d'obtenir les informations susceptibles de les aider. Le groupe Formation et emploi des jeunes a donc réalisé dans un premier temps, une brochure, puis un site Internet, www.kiftontaf.ch (qui veut dire aime ton travail). Ce site a pour but de recenser le plus d'institutions possibles pouvant orienter, conseiller et aider les jeunes dans la difficile période de formation. Il joue donc le rôle de plate-forme et dirige les jeunes vers l'institution qui répondra au mieux à leurs questions. En 2002, Formation et emploi a été présent au salon Planète Métiers, pour présenter notamment son site.

Association régionale pour l'Action Sociale dans la région R.A.S. Prilly-Echallens (ARASPE)

Il avait été accepté par préavis, que les communes participaient à un maximum de Fr. 3.-- par habitant à ce service, qui a son siège à Prilly, et qui était, avant la régionalisation, le service social de Prilly. Prilly a, dans un premier temps et sans demander l'avis des autres communes, transféré le service social dans des nouveaux locaux, ce qui a fait sauter le budget, les locations étant nettement plus onéreuses. Un bail jusqu'à 2015 a été signé. Il est vrai que Prilly participe pour un montant nettement plus important au budget de l'Association régionale de l'Action sociale (Fr. 420'000.--) que les autres communes. Pour l'instant, les communes bénéficient d'une antenne à Echallens mais elle est fortement mise en cause, l'association devant

faire des économies. Prilly menace de se retirer si les communes ne participent pas plus au déficit. Par la suppression d'un demi-poste au personnel administratif, le budget devrait être respecté...

Le rapport de gestion du Centre social régional de Prilly – Echallens n'est malheureusement prêt qu'au mois de mars, donc notre rapport ne peut pas avoir des informations du travail du CSR par rapport à notre commune. Dommage...

Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne Lausannoise (APROMAD)

En raison de l'augmentation de l'activité ainsi que du vieillissement de la population, nous ne pouvons que constater une augmentation des coûts. Par le maintien à domicile des personnes d'un certain âge, nous n'avons fait que reporter de quelques années le problème des places en EMS. L'APROMAD a accentué en 2002 l'importance de la revalorisation du métier de son personnel soignant et des auxiliaires, qui est mal reconnu, mais qui est à la base du bon travail fourni par le maintien à domicile.

De nouveau, le rapport de gestion n'est présenté aux communes qu'en juin...

Service d'entraide familiale d'Echallens et Environs

Réseau de mamans de jours

L'accueil familial de jour est toujours à la recherche de nouvelles "mamans de jours". Le réseau propose aux personnes intéressées une formation de base et une formation continue, un nouveau soutien de la part de la coordinatrice, un statut de salariée (même modeste), une assurance accident et une assurance perte de gain en cas de maladie. Les personnes peuvent s'engager pour l'accueil d'enfants à temps plein ou partiel, l'accueil avant et après l'école, le repas de midi...

L'accueil familial de jour, par ces 89 personnes (dont 79 actives), a pu s'occuper de 386 enfants. Au 31 décembre 2002, 244 enfants étaient encore placés. Au 1^{er} janvier 2003, 23,15 places étaient vacantes sur le réseau.

En 2002, 6 dames de Cugy ont été "mamans de jour" dans le cadre de ce service, pour accueillir 22 enfants. Sur 21 demandes de placement, 18 étaient encore placés au 31 décembre 2002. Au 1^{er} janvier 2003, il y a 1,5 places vacantes à Cugy.

Service d'aide à la famille Le Mont-sur-Lausanne – Cugy – Morrens – Bretigny-sur-Morrens et Froideville

Réseau de bénévoles

Un responsable par village coordonne toutes les demandes, qui sont soit d'amener en voiture à un rendez-vous de médecin ou autre, soit d'aider à faire les commissions, soit passer pour simplement dire bonjour ou lire. Les bénéficiaires sont souvent des personnes âgées. Certains villages ont de la peine à trouver un responsable de bénévoles, ou même des bénévoles. Nous avons la chance à Cugy d'avoir un groupe actif, sur qui on peut compter, et qui répond présent quand il y a besoin.

Dans le cadre de Lausanne-Région, une étude a été faite à propos des structures d'accueil de la petite enfance. L'intention finale étant que les entreprises financent une grande partie des crèches (entre Fr. 14'500.-- et Fr. 24'000.--, soit de 60% à 100%), le solde étant réparti entre communes et parents. Plusieurs séances ont mené à la conclusion que tant au niveau de la Confédération, qu'au niveau du Groupement Patronal, des idées jaillissaient de partout, et qu'il fallait une coordination. Nous avons vu que la Confédération a débloqué un montant pour assurer un certain montant durant trois ans pour la création de nouvelles crèches.

Action sociale

Afin de nous renseigner un peu plus sur la régionalisation de l'action sociale, plusieurs séances organisés par le Canton ont eu lieu, pour présenter les modifications des bases légales fédérales et cantonales, présenter le financement de l'action sociale et la facture sociale. Le 3^{ème} train de mesure Etacom étant la répartition des coûts du social, c'est donc un gros morceau qui va influencer les comptes communaux, et qui devrait être mis en œuvre en même temps que la bascule des points d'impôts.

6. Travaux, aménagement du territoire et police des constructions, bâtiments communaux, environnement

6.1 Police des constructions

Nouvelle disposition

Autorisation municipale de construire avec dispense d'enquête (selon les articles 111 LATC et 72d RATC) soumise à délivrance d'un permis de construire, dite enquête "allégée" (sans publication dans la FAO et les journaux locaux, mais affichage au pilier public).

Cette autorisation concerne des constructions de moyenne importance (liste non exhaustive) :

Toutes constructions dont la surface est supérieure à 15 m², ouverture dont la surface éclairante dépasse 0,5 m² et autres objets mentionnés à l'article 72d RATC (cabanon de jardin, garage à deux voitures, chemin d'accès privé, piscine non couverte, fontaines, bassins, clôtures fixes ou murs de clôture, cheminées extérieures, etc.).

Le dossier comprendra les documents prévus à l'article 69 RATC, notamment le plan de situation "extrait du plan cadastral", les plans de l'ouvrage, le questionnaire général "demande de permis de construire" et d'autres documents nécessaires à la compréhension du projet plus le formulaire "demande d'autorisation" (avec la signature pour accord des voisins concernés) en 2 exemplaires.

Cette procédure fait l'objet d'une circulation CAMAC en indiquant la dispense d'enquête accordée à la dernière page du questionnaire général "demande de permis de construire".

Cette procédure ne peut pas être appliquée en cas de demande de dérogation.

Permis de construire

En 2002, 8 permis de construire ont été octroyés, contre 14 l'année précédente.

Commission de salubrité – nouvelle composition

Dans sa séance du 28 mars 2002, la Municipalité a décidé de recomposer la Commission de salubrité pour cette nouvelle législature.

Cette dernière sera constituée de trois membres, suivant ainsi le 2^{ème} paragraphe de l'article 17 de la Loi sur la santé publique qui précise : "Elle comprend trois membres au moins, dont un médecin et une personne compétente en matière de construction".

Son organisation aura pour membres, outre le municipal en charge de la direction de la police des constructions, Mme Anne Béatrice DESARNAULDS, médecin et M. Jean-Pierre ZBINDEN, technicien, responsable du Service Technique Intercommunal du Gros-de-Vaud (STI) à Echallens.

Il est à préciser que Mme Anne Béatrice DESARNAULDS sera appelée à siéger de manière ponctuelle dans le cas où l'avis d'un représentant du corps médical s'avérerait nécessaire.

Nous tenons, par conséquent, à remercier MM. Jacques FELIX et Lucien REYMOND pour leurs compétences dans les travaux qu'ils ont accomplis tout au long de leurs mandats au sein de cette Commission.

Commission de salubrité

Dans le courant de l'année 2002, 27 visites en vue de la délivrance des permis d'habiter où d'utiliser ont été effectuées, par le municipal en charge de la direction de la police des constructions et par M. Jean-Pierre ZBINDEN technicien au Service Technique intercommunal du Gros-de-Vaud à Echallens.

Ces rencontres nous ont permis de délivrer 27 permis d'habiter où d'utiliser. Les autres dossiers restent dans l'attente de certaines modifications ou autres documents à nous retourner

Révision du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions

La nouvelle mouture du règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions a été finalisée le mercredi 29 mai 2002 à la satisfaction des membres présents soit : M. Pierre MEYLAN du bureau PLAREL SA, architectes et urbanistes associés, et de la Commission consultative d'urbanisme CCU, in corpore, ainsi que des représentants de votre Municipalité.

Un très grand travail a été accompli et nous pouvons remercier tout particulièrement M. Pierre MEYLAN du bureau PLAREL SA personnage essentiel dans l'élaboration de cet ouvrage, pour ses conseils et son grand professionnalisme. Remerciements aussi aux membres de la CCU, pour leur engagement et les innombrables soirées consacrées à ce nouveau règlement.

Le dossier complet a été envoyé au Service de l'aménagement du territoire SAT pour un examen préalable. A la suite de cette vérification, ce document a subi de très légères adaptations.

Désireuse d'informer la population sur cet objet, avant sa mise à l'enquête publique, la Municipalité a prévu une séance de présentation à la population qui a eu lieu le lundi 20 janvier 2003.

6.2 Bâtiments communaux

Maison de Commune et congélateur

Aucun travail n'a été entrepris dans cet immeuble.

Maison villageoise

Le préavis municipal n° 56/2001 de Fr. 900'000.-- amendé à Fr. à 50'000.-- concernant la transformation et la rénovation de notre Maison villageoise a donné le départ à toute une série d'entretiens et de discussions que nous avons eus avec le bureau d'architecture Gilbert JENNI de Cheseaux-sur-Lausanne. Ceci nous a permis d'organiser deux séances de présentation du projet aux principaux utilisateurs de ces lieux, soit : les représentants des sociétés locales, du centre œcuménique, notre concierge, Mme Myriam MOREL, sans oublier l'architecte, M. Gilbert JENNI.

Une multitude d'idées et de suggestions nous ont permis de recenser et de répertorier les besoins nécessaires à la transformation et la rénovation de ces locaux.

Cependant, tout coûte et les rêves sont hors de prix. Pour finaliser cette longue addition, nous allons recevoir au début de l'année 2003, une estimation détaillée dont les montants devront être confirmés par la mise en soumission.

Il est évident qu'il faut dissocier deux types de travaux : a) l'isolation extérieure et la réparation du toit qui sera coordonnée avec les travaux du collège de la Cavenettaz et b) la transformation et la rénovation de l'intérieur de ce bâtiment. Nous espérons entreprendre les travaux pendant les vacances scolaires de l'été 2003, avec un débordement certain sur le mois de septembre. Toutes les démarches seront entreprises pour que les préavis soient présentés à l'Organe délibérant dans les délais usuels.

Collège de la Cavenettaz

Grâce à une excellente collaboration et coordination entre les employés communaux, les maîtresses de l'école infantine et bien sûr Mmes Myriam MOREL et Thérèse SCHEIDEGGER, respectivement concierge et aide concierge, nous avons pu changer le revêtement du sol pendant les relâches de février et les vacances de Pâques. Nos charmants bambins et leurs dévouées enseignantes ont, désormais, le plaisir de gambader sur un revêtement de couleur bleue, teinte dite reposante.

Appartement de M. et Mme Bernard et Myriam MOREL

Pour mémoire, il faut rappeler qu'à la suite de divers sondages effectués à la fin de l'été 2001, ces derniers n'ont pas montré la présence de tuyaux de drainage dans le sol, aucune isolation, ni de doublage intérieur dans le mur nord. Dans le but d'éviter d'autres fissures et surtout une inondation probable pendant la saison d'hiver 2002-2003, il a été décidé de procéder à la première étape de ces travaux d'assainissement.

Il aura fallu presque toutes les vacances scolaires pour que l'entreprise désignée puisse accomplir les travaux qui se sont terminés juste avant la rentrée scolaire, ce qui a pu éviter à nos élèves des classes enfantines, les aléas de ces travaux lourds.

Prochaine étape : les travaux d'isolation périphérique prévus durant les vacances d'été 2003. Ces travaux devraient faire l'objet d'un préavis à présenter au Conseil communal dans les délais usuels.

Collège de la Chavanne

Comme cela a été le cas dans le courant de l'année 2000, nous avons adjugé à Microscan Service SA, des travaux de prélèvement et comptage de fibres d'amiante. Ce contrôle a été effectué le mardi 11 juin 2002. Pour mémoire, cette étude consistait à analyser les substances en suspension dans l'air et à déterminer la présence de fibres d'amiante respirables dans l'air ambiant des locaux.

L'air est fortement chargé en poussières de nature organique (fibres textiles, débris végétaux, etc.), **mais il n'y a pas d'amiante.**

La conclusion mentionne que dans les conditions observées, il n'y a aucune urgence à entreprendre un assainissement, mais un contrôle de l'état des matériaux et de l'empoussièrement devra être effectué tous les deux ans.

A moyen terme, en cas de travaux et/ou de rénovation, le matériau contenant de l'amiante devra toutefois être enlevé selon les règles de l'art.

Collège de la Chavanne et salle de gymnastique

Pendant l'été 2002, nous avons demandé à M. Olivier CHAPUISAT, ingénieur civil EPFL/SIA, de faire un constat des façades du Collège de la Chavanne et de la salle de gymnastique et d'établir un rapport, en vue des réfections qui s'imposent.

En dehors de la corrosion des armatures et de la carbonatation du béton que l'on relève en certaines parties des façades des deux bâtiments, d'autres problèmes sont à résoudre, à savoir : de nombreuses fissures, l'état des joints en général, la corrosion des fers d'armature, etc.

En l'occurrence, il s'avère qu'un diagnostic sur l'état du béton et de corrosion des armatures est nécessaire. Nous avons fait exécuter ce diagnostic en automne 2002 par la société Sika à Echandens qui dispose d'un centre spécialisé en la matière. Un rapport est attendu et ce dernier comprendra les éléments nécessaires pour une prévision de la carbonatation pour les 20 prochaines années ainsi qu'une justification de la nécessité d'une intervention. Sur cette base, M. Olivier CHAPUISAT sera en mesure de nous remettre les éléments indispensables pour la préparation d'un budget et du calendrier des priorités.

Engagement d'un couple de concierges en remplacement de M. et Mme René et Diane CAVIN

A la suite d'une annonce parue dans le quotidien 24 heures, nous avons reçu 78 offres de candidature.

Après une étude approfondie de ces dossiers ainsi qu'une entrevue avec neuf candidats, un couple s'est distingué par son expérience et sa motivation.

M. José NOVOA, accompagné de son épouse et de ses enfants, a été sélectionné. Il a repris le flambeau et le poste de conciergerie du collège de la Chavanne dès le 1^{er} juillet 2002. Cette sympathique famille est de nationalité espagnole et une demande de naturalisation suisse est en cours.

Aux dernières nouvelles, toute la famille est satisfaite de ce choix et apprécie, entre autre, les joies de la nature dans notre campagne vaudoise. Nous ne pouvons que leur souhaiter plein succès et une bonne continuation.

Ancienne Forge

Dans sa séance du 14 mars 2002, le Conseil communal a adopté l'attribution d'un mandat de pré-étude à quatre architectes de notre village dans le cadre de la poursuite du projet de rénovation de notre bâtiment de l'Ancienne Forge. Les projets d'idées ont été remis à la Municipalité à la fin du mois d'octobre 2002.

Une invitation pour une séance de présentation de ces projets avait été envisagée pour la fin de l'année 2002, mais certaines échéances prioritaires ont repoussé cette séance qui, nous l'espérons, devrait prendre place dans le premier semestre de 2003.

Vestiaires du terrain de sport du lieu-dit "Sus le Billard"

Comme suggéré dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2001, nous avons dans un premier temps, apposé des écriteaux dès l'entrée aux douches pour éviter les éventuelles chutes, prévisibles sur un sol inévitablement glissant quand il est mouillé.

En parallèle, nous avons pris contact avec la société Slipstop et après informations et explications sur place, avons pris la décision de procéder au traitement antidérapant. Cette intervention a eu lieu début novembre 2002 et nous sommes en mesure de confirmer que les glissades et autres "grands écarts" sous la douche ne devraient plus avoir lieu.

Le rapport de la Commission nous signalait, entre autre, qu'un modeste investissement permettrait d'améliorer l'esthétique extérieure de ces vestiaires (état de finition des pignons). Nous en avons tenu compte dans la préparation du budget 2003 et espérons que ces travaux pourront débiter au printemps.

En ce qui concerne les fissures à l'extérieur des vestiaires, nous avons procédé à un constat avec le bureau d'architecture Juvet Pierre-André et Associés SA, et l'entreprise Comeratec SA. Des plans mis à jour, où figurent les fissures constatées et relevées au cours de la visite des quatre vestiaires et façades extérieures sont en notre possession. Ces lézardes n'occasionnent pas de risque de dégradation de l'ouvrage dans l'immédiat et de ce fait, il a été décidé de suivre

leur évolution jusqu'en avril 2003, ceci par la pose de quelques témoins sur les faces intérieures et extérieures des murs.

6.3 Environnement

Plan de quartier du lieu-dit "Dessus la Praz"

A la suite du moratoire en matière de construction d'EMS, la politique actuelle du Canton de Vaud a pris récemment un virage à 180°. Le Conseil d'Etat, pour faire face à la pénurie de places, a développé un programme d'investissement de modernisation (600 millions de francs, partiellement à la charge de l'Etat). Ce programme prévoit, notamment, la construction de quelques 300 lits supplémentaires à l'horizon 2007. Dans les trois années qui suivent, ce seront 400 autres lits en gériatrie, psychogériatrie et psychiatrie qui seront mis à disposition.

Au vu de cette nouvelle, il est urgent de réagir et nous allons prendre des dispositions pour qu'une reprise des discussions entre les divers partenaires pour la construction de l'EMS soit réactivé.

7. Domaines et forêts, cours d'eau, cimetière, terrains communaux, ordures ménagères et déchetterie, protection civile

7.1 Domaines

Aucun changement n'est intervenu durant l'année 2002 en ce qui concerne les surfaces affermées aux agriculteurs.

7.2 Forêts

Martelage

Le jeudi 05 septembre 2002, a eu lieu le martelage par MM. Michel REICHARD, inspecteur forestier du 18^{ème} arrondissement, François SANDMEIER, garde forestier de notre triage, sur le site du lieu-dit "Au Praz du Puey" (étang). Ce sont donc quelques 161,80 m³ de bois qui ont ainsi été marqués selon la répartition suivante :

Classe	Résineux m ³	Feuillus m ³	Total m ³
Moyen	1,00	16,90	17,90
Gros	10,50	58,90	69,40
Extra	6,40	68,10	74,50
<hr/>			
Totaux	17,90	143,90	161,80

Les volumes de bois exploités durant la saison 2001-2002 sont inférieurs à notre possibilité officielle qui se situe à 900 m³.

Ceci est dû à trois raisons :

1. Les abattages ont été volontairement réduits suite aux importants dégâts causés par l'ouragan Lothar de décembre 1999.
2. Les bois de service stockés après ces événements ne sont pas entièrement écoulés et alourdissent toujours le marché en maintenant des prix bas.
3. Les experts de la forêt s'attendent à des attaques importantes de bostryches durant encore deux ou trois ans, attaques qui nous obligent à exploiter sans délai les arbres atteints.

En 2002, nos forêts communales n'ont heureusement pas eu à souffrir dans une grande mesure de la voracité de cet insecte, contrairement à d'autres parties du Canton.

Les volumes exploités sont de 471 m³ de bois de services résineux, 20 m³ de bois de service feuillu et 120 stères de bois de feu.

Soins cultureux

Notre équipe communale a effectué divers travaux de soins cultureux aux jeunes peuplements (fauchages) sur une surface totale de 318 ares, répartis comme suit :

- ✓ Croisée aux bœufs ;
- ✓ La Taquette ;
- ✓ Es Trones ;
- ✓ A la Taillaz ;
- ✓ Es Grands Vuarnes

7.3 Cimetière

Les travaux d'agrandissement et de réaménagement du cimetière (préavis n° 66/2001) ont commencé à fin novembre 2002.

La partie maçonnerie est presque terminée

7.4 Sports et espaces verts

L'entretien courant de nos espaces verts et l'épandage d'engrais sont assurés par notre équipe communale.

7.5 Ordures ménagères, déchetterie

La plus grosse partie de nos déchets sont récoltés par le CROM (Centre de ramassage des objets ménagers) de la Ville de Lausanne.

Trois agriculteurs, l'Association VIB (Vaney, Imhof, Borgeaud) reprennent les branches et gazons qui sont compostés en bouts de champs.

L'entreprise METABADER du Mont-sur-Lausanne évacue la ferraille ainsi que les appareils ménagers électriques, sauf les frigos et congélateurs qui sont repris par le CROM de Lausanne.

Au cours de l'année 2002, les quantités de matériaux suivants ont été traités :

• ordures ménagères :	513,93	tonnes
• déchets encombrants de ménage, porte à porte :	15,29	tonnes
• déchets encombrants, déchetterie	53,06	tonnes
• papier	101,53	tonnes
• ferraille, porte à porte	8,49	tonnes
• ferraille, déchetterie	11,93	tonnes
• téléviseurs	11	pièces
• aluminium	0,23	tonne
• capsules Nespresso	1,14	tonne
• pet	4,50	tonnes
• textiles récoltés par Contex	1,11	tonnes
• verre	92,49	tonnes
• appareils ménagers électriques	4,41	tonnes
• huiles usées	2'290,00	litres
• frigos	22	pièces
• toxiques, peinture, médicaments	2,33	tonnes
• compost	1143,00	m ³

Suite à l'acceptation par votre Conseil du préavis municipal n° 09/2002, concernant l'étude du transfert de l'actuelle déchetterie des "Rossets", sur le site de Praz Faucon, nous avons pris contact avec M. Jean-François BAUER, du service de l'aménagement du territoire SAT.

Lors d'une séance commune, nous lui avons fait part de l'obligation que nous avons de prévoir ce transfert, dicté par l'impossibilité d'une extension de la place des "Rossets" en raison des limites de la zone forestière.

M. Jean-François BAUER s'est déclaré ouvert à une procédure de mise en zone d'utilité publique d'une surface d'environ 5'200 m² jouxtant la station d'épuration de Praz Faucon.

Le bureau technique Jan et Courdesse SA, ingénieurs géomètres à Echallens, a été mandaté pour préparer le dossier et la procédure de mise à l'enquête.

GEDREL SA – TRIDEL SA

Il est à noter que le syndic François GILLIERON fait partie du Conseil d'administration de la Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise GEDREL SA, ainsi que de la cellule financière, chargée d'examiner le plan financier concernant la construction et l'exploitation du Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets TRIDEL SA.

7.6 Protection civile

Réfugiés

Suite à l'arrivée d'une nouvelle vague de réfugiés, le Conseil d'Etat nous informa en début d'année d'une mise à disposition possible de notre abri de Protection civile.

Le 11 mars a eu lieu une séance d'inspection de notre abri PCi avec les représentants du Département (Service de la Sécurité Civile et Militaire), de la FAREAS et de la PCi Région Lausanne Nord. Une liste détaillée des mesures à prendre concernant l'aménagement de notre poste de commandant en vue de son occupation temporaire (environ 3 mois) par une cinquantaine de personnes a été établie.

Il y eut ensuite un échange important de courrier ainsi qu'une séance à la Préfecture, réunissant le 17 avril, outre M. Marc-Etienne PIOT, préfet, votre Municipalité in corpore et M. Raoul BAUD, délégué cantonal à l'approvisionnement du pays, en charge du dossier des réfugiés.

Lors de cette réunion, nous avons insisté pour que des mesures d'encadrement efficaces soient mises en place, afin d'obtenir des conditions d'accueil et de séjour acceptables pour les réfugiés comme pour la population locale, en précisant que nous n'avions pas de locaux à offrir pour la journée.

Au fil des semaines et des mois, la pression a diminué et notre abri PCi n'a pas été utilisé.

Cours PCi du 25 au 27 septembre 2002

Un cours de PCi s'est déroulé du 25 au 27 septembre dernier. A cette occasion, il a été procédé à la remise en état du sentier pédestre qui longe le Talent et le canal qui alimentait auparavant le Moulin agricole. Des barrières de protection sur certains petits ponts ont été remises à neuf ainsi qu'une partie des marches d'escaliers qui se trouvent en dessous de la déchetterie.

Ces travaux n'ont malheureusement pas pu être terminés comme prévu, car une partie de l'effectif engagé a été mobilisé pour faire face à l'arrivée de tziganes de Roumanie dans notre région.

Ce chantier devrait se poursuivre et se terminer en 2003 pour autant que la réorganisation de la PCi permette encore ce genre d'activité.

Nous tenons ici à remercier MM. Francis DESARZENS, chef de la PCi pour la Région Lausanne Nord et Jean-Luc FRANZINI chef local, pour leur engagement et leur soutien efficace envers les Autorités locales.

8. Travaux (suite), routes, signalisation, éclairage public (Romande Energie SA), épuration (STEP) et réseaux eaux usées, service du feu, défense incendie, centre œcuménique et cultes, Reflets de Cugy

8.1 Routes

Le balayage de nos voiries a été effectué les 25 et 26 mars (avant Pâques), le 24 juillet (avant la fête du 1^{er} août), le 18 septembre ainsi que les 19 et 20 novembre 2002. Tous nos chemins ont été reflachés par nos employés communaux dans le courant du mois de mai.

La décoration de Noël sur nos poteaux électriques, le long de la rue du Village a été augmentée de cinq motifs lumineux. Ceci porte à dix le nombre d'unités ainsi posées. Cette embellie sera poursuivie en 2003.

Un marquage particulier de la chaussée et des carrefours a été effectué à la rue du Village afin de mettre en évidence les priorités de droite.

8.2 Sécurité

Désireuse d'améliorer la sécurité des déplacements sur le territoire communal, la Municipalité a mandaté le bureau Transitec SA, ingénieurs conseils, à Lausanne, afin d'entreprendre une étude de modération du trafic pour pallier les problèmes de vitesse et de conflits "véhicules/piétons" rencontrés (en particulier en relation avec la desserte du Collège de la Chavanne) sur le réseau routier situé à l'est de la route cantonale RC 501^b.

L'analyse de la situation actuelle montre que le partage de l'espace routier est très favorable aux véhicules motorisés sur l'ensemble du périmètre étudié et que quelques cheminements piétonniers existants (marquage jaune) sont étroits et peu sécurisants. De ce fait, il a été possible de définir les objectifs structurants suivants :

- l'optimisation de la sécurité sur les axes itinéraires les plus fréquentés par les élèves ;
- l'amélioration de la compréhension des carrefours les plus problématiques ;
- l'amélioration de la perception de la "zone du Collège".

Sur la base de ces objectifs, des mesures d'aménagement ont été élaborées pour les deux secteurs distincts suivants :

- le secteur composé de la rue du Village, du chemin des Esserts, de la route de la Bérallaz ;
- les abords immédiats du Collège de la Chavanne, où il est proposé de créer une zone de rencontre (priorité aux piétons et vitesse limitée à 20km/h) et une zone de dépose minute pour le bus scolaire et les parents d'élèves, en imposant un sens unique nord-sud sur le chemin des Choulares.

Avant d'entreprendre les travaux qui en découlent, notre géomètre officiel doit établir, avec le concours des différentes entreprises (gaz, électricité, téléphone), l'inventaire du sous-sol des voiries concernées afin de mettre en commun les éventuels projets des divers réseaux souterrains, et par là même d'améliorer si besoin est, nos collecteurs communaux.

L'étude d'aménagement des itinéraires des modes "doux" sera poursuivie en 2003 sur l'ensemble du territoire communal situé à l'Ouest de la route cantonale RC 501^b.

8.3 Eclairage public

Le coût forfaitaire pour l'éclairage public s'élève pour l'année 2002 à Fr. 25'156,60 (base de calcul de Fr. 0,0728 par KWh et par mois).

8.4 Epuration (STEP)

Les travaux de mise en séparatif du quartier d'Au Bosson, pour permettre à 14 villas d'être raccordées aux eaux claires et usées, se sont achevés au printemps 2002. Le raccordement des villas du chemin du Grillon, faisant partie du même préavis, ne débutera qu'en 2003. En effet, ces travaux doivent s'effectuer simultanément à la construction de nouvelles villas sur ce même chemin.

Station d'épuration de Praz Faucon

Une fois par année il est procédé à la valorisation des boues destinées à l'agriculture. Ces travaux ont eu lieu dans le courant du mois de juillet.

Station d'épuration de l'AET

Deux fois par année il est procédé à la valorisation des boues destinées à l'agriculture. Ces travaux ont eu lieu dans le courant des mois de mars et avril, pour la première session et du mois de septembre pour la deuxième session.

Gestion des boues d'épuration

30 septembre 2005, telle est la date qui marquera la fin de la remise des boues d'épuration comme engrais si le projet des autorités fédérales, actuellement en consultation, est adopté. Dans le cadre du débat autour du postulat déposé par M. le Député Guy PARMELIN, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont pris acte de la décision du principe de la Confédération visant à l'abandon de cette filière. Quel que soit le terme légal qui sera fixé, les possibilités de valorisation agricole des boues sont déjà en recul. Plusieurs stations d'épuration ne trouvent plus de preneurs et ont besoin d'autres solutions pour garantir l'évacuation de leurs boues. Le voisin serviable, l'agriculteur et souvent municipal, n'étant plus en mesure de régler les problèmes à la dernière minute, de nouvelles habitudes sont à prendre, comme par exemple :

- prévoir à l'avance les périodes de vidange et s'organiser en conséquence ;
- contacter à temps les transporteurs et les exploitants des installations de traitement, afin de convenir du calendrier et des conditions de livraison ;
- étudier les mesures applicables à la station d'épuration pour réduire les volumes à éliminer, notamment en augmentant les teneurs en matière sèche.

Les entreprises de transport, certaines stations d'épuration de notre région et les exploitants des installations de traitement sont des interlocuteurs "évidents" pouvant apporter leur appui. Plusieurs organismes intercommunaux, chargés de coordonner la gestion des déchets de leur région, sont actifs dans le Canton. Ils ont inclus les boues d'épuration dans leur champ d'activité et se sont attelés à la mise en place de filières d'élimination. Le bon réflexe est les contacts avec l'organisation de notre région dès que l'évacuation des boues pose problème.

Lors de l'analyse des boues d'épuration en juillet 2002, l'échantillon présente les caractéristiques suivantes :

	Unité	Résultat	Référence*	Appréciation
Matière sèche	%	34,5	29,2	élevé
Matière organique	% de MS	17,4	33,7	très faible
Azote total	kg/t de MS	14,7	26,1	faible
Azote disponible	kg/t de MS	4,7	8,4	faible
Phosphate	kg/t de MS	40,9	52,7	faible
Potasse	kg/t de MS	1,4	2,2	faible
Calcium	kg/t de MS	217,5	163,6	très élevé
Magnésium	kg/t de MS	4,5	3,3	élevé

* moyenne (2001) des stations d'épuration vaudoise ayant la même filière de traitement.

Les teneurs en métaux lourds sont conformes aux exigences de la législation fédérale. Ces boues peuvent être valorisées en agriculture.

8.6 Service du feu, défense incendie

Comme nous vous l'annoncions dans notre précédent rapport de gestion, le Commandant Pierre-André JANIN, ayant atteint la limite d'âge, après 24 années d'activité, a été remplacé dès le 1^{er} janvier 2002 par M. Patrick GIDDEY.

Pour cette année 2002, nous relevons une bonne participation aux exercices, plus de 80 %. Par contre, notre alarme n'a attiré que 5 intervenants.

Deux sapeurs n'ont pas participé aux exercices durant l'année 2002. Il s'agit de MM. Arnaud REYMOND et Marc ZOELLIG qui ont quitté la Commune.

719,25 heures de travail ont été effectuées durant l'année 2002 qui se sont réparties de la manière suivante :

- 8 interventions (2 sauvetages de chats, 4 inondations, 1 feu de cuisinière et 1 feu de cheminée) ;
- la compagnie s'est rencontrée pour 3 exercices et 1 alarme ;
- les porteurs d'appareils respiratoires isolants (PARI) se sont entraînés à 8 reprises et ont effectué 6 sorties avec le camion tonne-pompe ;
- un détachement a été invité à participer à la Revue quadriennale du corps des sapeurs pompiers lausannois.

Une diminution de 90,5 heures par rapport à l'année 2001 s'explique par le fait que quatre sapeurs pompiers qui participaient activement à la vie du corps ont pris leur retraite.

L'effectif pour l'année 2003 est de 19 personnes, ce qui est insuffisant. C'est pourquoi, il sera nécessaire en ce début d'année 2003 de procéder au recrutement de 6 personnes, vu la spécificité du matériel et des missions. Il s'agira de trouver des gens motivés qui auront la chance de faire leur école de recrue avec les nouveaux appelés lausannois.

Notre collaboration avec la section foraine de Montheron est tout bénéfique pour nous, ce d'autant plus qu'un magnifique local, où nous avons transféré notre matériel au mois de novembre a été mis à notre disposition. Le commandant Jean-François CACHIN de Lausanne fait tout son possible pour nous faciliter la vie en favorisant, notamment, nos réparations et l'entretien de notre matériel. A long terme, une fusion complète avec Lausanne serait un plus pour notre Commune.

Commission du feu

La Commission du feu, composée de MM. Pierre-André JANIN, Commandant, Daniel MARRING, Pierre SALQUIN et Marc REYMOND, placée sous la présidence de M. Gilles RENAUD, Municipal, ne s'est pas réunie durant l'année écoulée. En effet, l'objectif de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels – ECA étant de baisser les effectifs, une seule personne a été recrutée par l'Etat-major pour rejoindre les rangs du corps des sapeurs-pompiers en 2001. Ce jeune homme du Village, qui attend ce moment depuis des années, est M. Jérôme KARLEN. Particulièrement motivé, il est déjà suivi les cours cantonaux pour porteurs d'appareils respiratoires isolants, ainsi que l'école de sous-officier.

8.7 Centre Œcuménique (ACOC)

Les diverses séances du comité de l'association ont été suivies, durant l'année par Mme Jacqueline FRANZINI, municipale et M. Gilles RENAUD, municipal, tous deux délégués de la Municipalité auprès de l'Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC).

8.8 Information – Reflets de Cugy

Quatre numéros sont sortis durant l'année 2002. Suite au départ de la Commune de M. Jean-François PERROTTI qui a assuré durant plusieurs années la saisie des textes, M. José BARIATTI, ancien conseiller communal, a repris le flambeau dès septembre 2002. La coordination est assurée par M. Gilles RENAUD, municipal.

9. Conclusions

Comme déjà mentionné dans le rapport précédent, les sujets de préoccupation et de réflexion de l'Exécutif ne manquent pas. La Municipalité est soucieuse de gérer la Commune dans un esprit constructif. Nous espérons vivement concrétiser, en collaboration avec votre Conseil, certaines études menées à bien ces derniers mois.

La Municipalité tient à adresser de sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui, par leur savoir, leur activité, leur engagement, leur disponibilité, apportent leur contribution à la gestion et à la bonne marche des affaires de notre Commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie à Cugy. Nous pensons, entre autres, aux membres du Conseil communal, à l'ensemble de notre personnel, aux autorités scolaires, au personnel enseignant, aux membres de nos sociétés locales et à notre corps des sapeurs pompiers.

Que chacun trouve ici l'expression de notre reconnaissance.

10. Décisions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal :

- vu le rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2002;
- ouï le rapport de la Commission de gestion;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour de votre séance;

Le Conseil décide :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité le 24 février 2003 / jmg.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

F. Gillieron

Le secrétaire :

J.-M. Goumaz